

Trimestriel- CPPAP 1121S07326 - ISSN : 1771-1762  
Section Académique de Lille SNEP FSU  
Bourse du travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE  
Directeur de la publication : E. JANKOWIAK  
Imprimer dans nos locaux syndicaux  
Prix : 0,76€ - Abonnement : 6€

Dépôt à  
La Poste  
le 02/10/20  
A distribuer  
avant le  
07/10/20

**LILLE PIC**  
SITE DE DEPOT  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



**SNEP**



**ÉDITO**

**"Tout était prêt"**

On savait sans doute que cette rentrée n'allait être ni normale, contrairement à ce qu'annonçait notre Ministre, ni sereine. Croyez-nous Monsieur le ministre, nous, on le savait, en tout cas, on le craignait.

Les enseignants avaient pourtant hâte de revoir les élèves et de rejoindre physiquement leur établissement, mais la joie n'aura été que de courte durée. L'essentiel n'était pas prêt, pas de masque le jour de rentrée, des recommandations de dernière minute, une situation sanitaire inquiétante et peu d'éléments pour nous rassurer. Les élèves arrivaient demain et c'était l'urgence. Bref, l'angoisse a vite balayé la joie des jours de rentrée.

Nous n'étions bien entendu qu'à moitié surpris. Pour les élèves, ce ne sera pas mieux...

Le reste non plus où nous constatons globalement depuis des décennies, que l'écologie, mais aussi notre système de santé souffrent à l'image de notre système éducatif. L'heure de la vérité budgétaire a sonné. Quand on décide de mettre à l'œuvre des logiques d'économie budgétaires à tous les étages, se façonnent et se nourrissent des inégalités sociales et d'accès aux besoins élémentaires que sont notamment la santé et la culture ! Le virus ne les a pas créées, il les a révélées voire amplifiées.

Au milieu de ce chaos, la rentrée scolaire est ponctuée de dysfonctionnements que le gouvernement masque par des rustines posées çà et là sur des blessures bien trop profondes. Le renvoi au tout local fait naître stress, sentiment d'abandon et incertitude mais surtout une efficacité bricolée, loin de l'école dont on a tous grand besoin ! Après des mois difficiles il nous fallait une école organisée et efficace, capable de mettre très vite le savoir au centre des préoccupations. Pour exemple, les conditions d'aération, de gestion des cantines et internats, de désinfection du matériel pédagogique et des postes de travail ou des salles de sports sont laissées à l'appréciation locale, est-ce normal ?

Alors que les inégalités se sont accrues depuis six mois et que de nombreux élèves se trouvent, en cette rentrée, confrontés à des difficultés d'apprentissages supplémentaires, le choix a été de ne créer aucun poste pour mettre en place du travail en effectifs réduits (ce qui a été fait dans d'autres pays européens), de ne pas étoffer les équipes pluri-professionnelles, de ne pas augmenter le nombre de RASED ou d'enseignants spécialisés, de ne pas renouveler nombre de contractuels ou de ne pas rééchelonner les programmes.

Ah si, pardon Monsieur le ministre, ce début d'année avait pourtant une forme de normalité : les effectifs par classe continuent d'exploser, les TZR EPS volaient d'établissement en établissement, les forfaits AS étaient oubliés au passage, les masques n'étaient pas arrivés, la revalorisation salariale inexistante sinon renvoyée aux calendes grecques ...c'est vrai : tout était normal.

*Emilie JANKOWIAK,  
Secrétaire Académique SNEP FSU Lille*



**Bulletin du SNEP-FSU Lille**

Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du Travail

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE Tel : 03.20.47.50.96  
Email : [s3-lille@snepfusu.net](mailto:s3-lille@snepfusu.net) Site Internet : <http://snepfusu-lille.net/wp/>



P1	Édito
P2-3	Pages spéciales Covid
P4	Le couloir de l'administration
P5	C'est bon à savoir
P6	Pourquoi se syndiquer ?
P7/10	Affiche à placarder & feuille de syndicalisation
P11/12	Formation EPS à l'INSPE
P13	PAF syndical du 1er Trimestre
P14	UNSS et 2S2C
P15	Les infos du SNEP National
P16	"Cela se passe autour de vous, autour de nous !"

## SPECIAL COVID 19

Vous les avez tous et toutes lues et entendues ces injonctions contradictoires, ça a le mérite de n'être pas très clair :

- "Aucune activité physique sportive artistique n'est proscrite d'emblée, y compris les sports collectifs, à condition de l'adapter aux règles de distanciation ( communication des IA-IPR)
- "Le contexte n'empêche pas d'évaluer les élèves sur leurs apprentissages. Pour les lycées, les offres de certification doivent s'adapter à ces orientations, sans aucune urgence à organiser le premier CCF (communication des IA-IPR EPS de Lille)
- "Privilégiez les activités extérieures, mais vous pouvez aller dans le gymnase ! (protocole)
- "Faites respecter 2 m de distanciation sauf si l'activité ne le permet pas ! (protocole)
- "Pas de masque lors de l'activité mais l'enseignant le porte en toute circonstance (protocole)
- "Les vestiaires sont ouverts mais on invite les élèves à venir en tenue (protocole)

Avec ces quelques exemples, l'administration place les collègues d'EPS dans une situation compliquée et surtout seuls face à des choix contradictoires.

En tout cas ce qu'on a bien compris, c'est :

Vous m'entendez les enfants ?  
Ah, non ? J'ai plus de voix  
Ça aussi, c'est normal....



Restez calme,  
et surtout,  
débrouillez vous !



Pour Rappel :



Protocole sanitaire  
Education Nationale  
(26/08/2020)  
Recommandations EPS  
(28/08/2020)

## Covid dans les STAPS ? Et à Lille ?

Le protocole COVID au STAPS de Lille indique pour les pratiques que 18 étudiants par groupe maximum pour 10 heures de pratique par APSA sont autorisés à pratiquer 16 en temps normal. Les cours magistraux et les TD, eux, devraient reprendre pour les L1, L2, L3 le 21 septembre avec en CM la moitié des étudiants en présentiel et l'autre en distanciel. Si besoin et en fonction de l'évolution de la situation plus de distanciel pourrait être proposé, mais en ce début d'année, la possibilité pour les étudiants d'assister au cours au moins une fois sur deux a été préservée.

En revanche tous les Master, dont les MEEF (CAPEPS) et les DEUST et les licences pro ont eu une rentrée quasi-normale.

Cependant, les difficultés rencontrées lors de cette rentrée semblent au moins pour autant liées aux suites de la fusion des universités de Lille 1, Lille 2 et Lille 3, et aux nécessaires harmonisations des logiciels de gestion des inscriptions pédagogiques, des emplois du temps, et des services, qu'à la situation sanitaire actuelle.

Aussi, la crise COVID masque-t-elle d'autres problèmes de fonctionnement ? Il reste à espérer que les étudiants n'y perdront pas le nord...

**Date limite  
1/10**

## Enquête flash 2nd degré SNEP FSU

Pour connaître les données de terrain,  
pour connaître vos conditions de rentrée,  
le SNEP FSU a besoin que vous complétiez  
cette enquête de rentrée.

1'30 montre en main..

euh smartphone en main !! Merci

Cf. Page d'accueil Site SNEP Lille ou QRCode



# LE COULOIR DE L'ADMINISTRATION

**Étapes à ne pas manquer** en ce début d'année afin que votre année scolaire parte sur de bons rails :

- \* Vigilance nombre heures EPS
- \* Vigilance forfait 3h d'AS
- \* S'affilier à l'UNSS
- \* Réunir son AG UNSS
- \* Signer son VS (pour les Titulaires et les TZR affectés à l'année)
- \* Faire le point sur les crédits fonctionnements EPS et utiliser les reliquats
- \* RDV de carrière (Si je suis concerné, je me renseigne en amont Cf. Doc de référence de l'entretien.)
- \* Mobiliser un enseignant d'EPS sur la liste des représentants enseignants au CA
- \* Renouveler son adhésion au SNEP !



## **Signer son État Ventilation des Services**

L'état VS (ventilation des services) est le récapitulatif officiel et définitif du service dans l'établissement : il sert à la fois pour le traitement et pour l'inspection pédagogique. Il concerne les enseignements que l'enseignant a en charge (EPS, AS), le nombre d'élèves, le nombre d'heures par classe ou groupes d'élèves, les décharges de droit, la pondération REP+, éventuellement le nombre d'heures supplémentaires/année (HSA) et les IMP coordination EPS qui lui sont dues.

La présentation et la transmission de l'état VS sont informatisées, ce qui a pu conduire des chefs d'établissement à ne plus le faire signer par les intéressé(e)s.

**C'est pourtant un document capital qui doit absolument vous être soumis pour approbation.**

Il faut vérifier soigneusement l'exactitude des informations qui y sont portées, en particulier pour bénéficier de toutes les heures qui vous sont dues ainsi que les indemnités afférentes. Prenez le temps de le faire et au besoin de demander conseil : vous avez le droit d'en avoir une copie et de différer votre signature d'un ou plusieurs jours.

En cas de problème, la première étape est de s'adresser au chef d'établissement pour faire respecter vos droits, par oral ou par écrit, en vous faisant accompagner par un représentant syndical et/ou en rappelant les textes.

Si le désaccord persiste, vous pouvez refuser de signer, mais il vaut mieux mentionner sur l'état VS : "Pris connaissance le..., lettre de contestation adressée au recteur jointe". Une signature dans ce cas, n'a pas valeur d'accord.

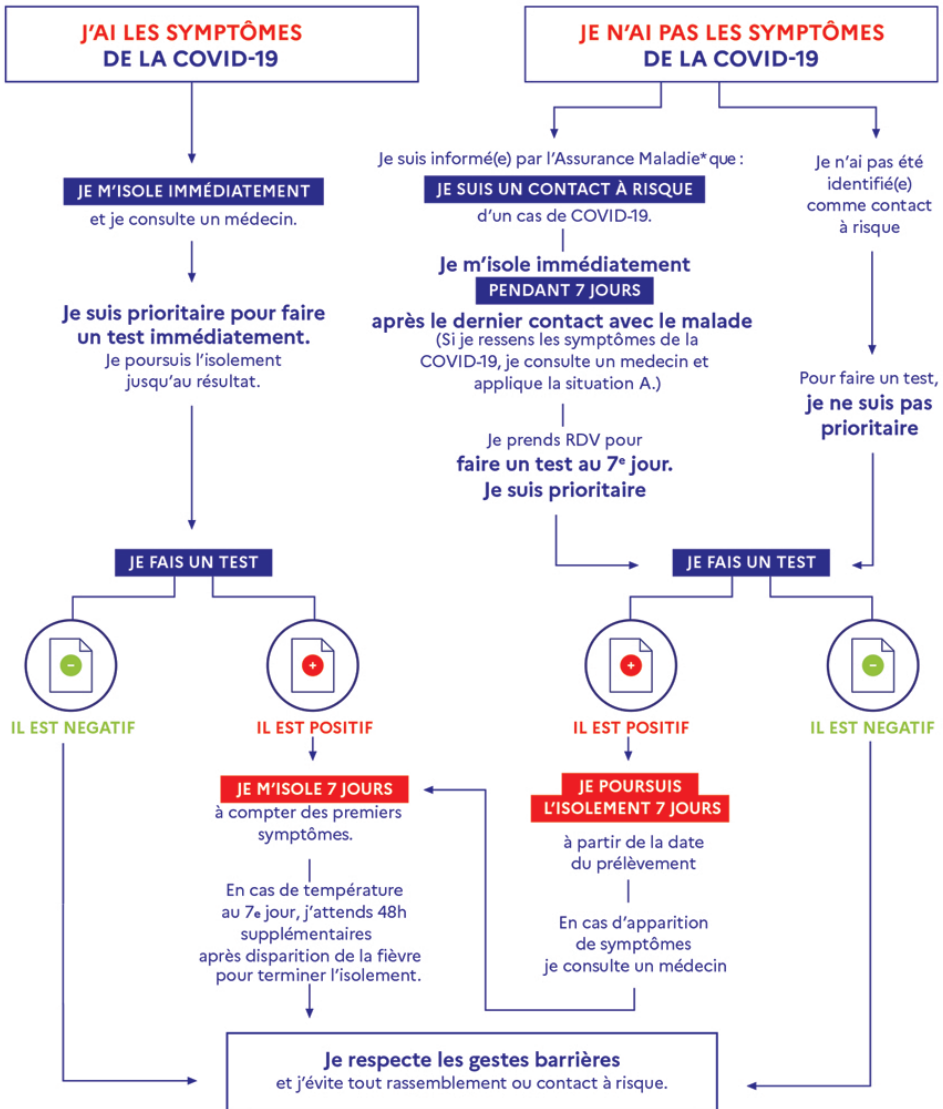
Cette lettre de contestation transmise par voie hiérarchique est remise au chef d'établissement pour envoi sous couvert. Vous en adressez une copie directement au rectorat, avec accusé réception, et un double au SNEP-FSU Lille avec une photocopie de votre VS et les explications nécessaires.

Gardez toujours une copie de votre état de VS, avec une signature ou votre commentaire, pour toute vérification.



## ISOLEMENT, TEST : QUE FAIRE ?

Je suis contagieux(se) lorsque j'ai des symptômes, mais je peux aussi l'être sans symptômes.  
L'isolement est le meilleur moyen de protéger les autres.



\*Si je suis informé(e) par un proche qui a la Covid et j'ai eu un contact risque avec lui (contact rapproché sans masque par exemple), je limite mes contacts en attendant l'appel de l'Assurance Maladie.

# POURQUOI SE SYNDIQUER ?

## Combien ça coûte réellement ?

Stagiaire EPS = **2.84** euros mois

Néo-titulaire EPS = **3.6** euros mois

Prof d'EPS échelon 7 CN = **4.2** euros mois

Pour information, 66 % du montant de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu.

Le coût réel correspond ainsi à 34 % de la somme versée au SNEP FSU !

NB: si vous optez pour les **frais réels**, la cotisation est à inclure.



## C'est quoi être syndiqué(e) ?

\* Etre syndiqué, c'est lutter contre l'isolement professionnel.

C'est trouver les réponses à nos questions quel que soit notre statut ou notre situation personnelle et professionnelle.

\* C'est s'enrichir en participant aux débats et aux différentes instances pour ceux qui le souhaiteraient et ainsi devenir acteur de sa discipline.

\* C'est aussi contribuer aux avancées de la profession tout en gardant son indépendance. Le SNEP FSU n'est lié à aucun parti politique !

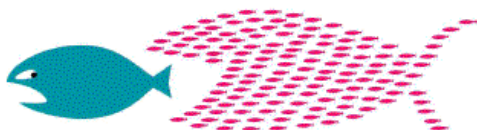
## Quelles sont nos valeurs ?

Le SNEP-FSU vit uniquement parce que des collègues ont décidé de se regrouper pour défendre ensemble leurs revendications élaborées collectivement !

Ce sont tous ceux qui pensent qu'il est préférable d'être ensemble, solidaires, pour se défendre et résister, pour contribuer aux améliorations nécessaires en étant force de propositions sur tout ce qui touche à l'EPS et au sport scolaire, aux conditions d'emploi et de travail.



**Pour se défendre,**



**il y a une solution.**

Plus nombreux seront les syndiqués, plus nous serons en capacité d'intervenir et de peser face à l'administration !

Comme toute association, le SNEP-FSU n'existe et ne fonctionne que grâce aux cotisations syndicales de ses adhérents .

**Rejoignez le mouvement !**

**Formation des Professeurs d'Ecole  
en EPS : une baisse des moyens  
dévolus à notre discipline à  
l'opposé des discours politiques sur  
l'importance et la nécessité de  
formation des jeunes sur les  
activités physiques et sportives !**

Les enseignants et formateurs d'EPS (Ecole primaire) à l'INSPE Lille Nord de France s'insurgent de la dégradation en cours de la formation des Professeurs d'Ecole (PE) à l'enseignement de l'EPS.

Depuis la réforme dite de la Mastérisation de la formation des Professeurs d'Ecole (2007), un relatif consensus s'était établi sur les principaux équilibres entre les différentes dimensions de la formation professionnelle des PE. Dans ce cadre, la formation disciplinaire en EPS était à minima de 52 h pour tous les candidats.

Cette formation, indissociablement conçue dans la recherche d'une cohérence entre trois objectifs

- ∞ L'obtention du diplôme de Master
- ∞ La préparation en vue de la réussite au Concours de Recrutement des Professeurs d'Ecole (CRPE)
- ∞ La préparation au métier : être en mesure d'enseigner l'EPS à l'école primaire, de la maternelle au CM2 (cycle 3)

Cette formation initiale était adossée à une épreuve d'EPS au CRPE originale (et mise en œuvre uniquement dans l'académie de Lille avant d'être rejointe par d'autres académies ...) : un exposé et entretien de 20 minutes sur la base d'une analyse d'un document vidéo de 2 minutes 30, présentant des moments de séances ordinaires filmées dans les classes. Cette épreuve vise à mettre en exergue une compétence essentielle à l'enseignement de l'EPS : la capacité à lire et interpréter l'activité des élèves en situation d'apprentissage en vue de concevoir des évolutions possibles.

Au cours de la seconde année, année de formation en alternance, une unité de formation permettait aux fonctionnaires stagiaires et étudiants de travailler sur l'acquisition des compétences à développer pour mettre en œuvre animer évaluer l'enseignement en prenant appui sur les séances effectivement mises en œuvre au cours du stage.

Dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants engagée par le ministère de l'Education nationale en septembre 2019, les lignes directrices énoncées pour concevoir les programmes de formation et leur déclinaison dans la définition des Masters, s'appuie sur une répartition dite 55 %, 20 %, 15 %, 10 % ; à savoir 55 % réservés à l'enseignement du Français, Maths et déontologie professionnelle, 20 % pour les disciplines de la polyvalence (histoire, géographie, SVT, LVE, EPS, éducation musicale, arts plastiques), 10 % pour les activités de recherche et 10 % consacrés à des initiatives locales.

Or, l'équipe de pilotage pour l'écriture et l'accréditation des programmes de l'INSPE Lille Nord de France, dans une vision étroite et restrictive du cadre national, applique une répartition stricto sensu des 20 % aux disciplines de la polyvalence débouchant sur une formation réduite à 24 h en EPS sur le total des 800 h de formation réparties sur les 2 années.

Depuis début janvier 2020, les enseignants et formateurs d'EPS cherchant à promouvoir une autre logique de formation demandent avec insistance une révision de cette logique et de sa déclinaison qui est très loin d'être à la hauteur des ambitions affichées par le ministère et maintes fois rappelées (plan de relance de l'enseignement de la natation à l'école primaire, allongement de la scolarité avec création de l'obligation scolaire dès l'âge de 3 ans, développement de l'Éducation à la santé ...) et de ce qui constitue un avenir proche : la tenue des Jeux olympiques en France en 2024. Depuis début mars, nous en appelons à une réelle concertation et négociation de l'ensemble des formateurs, demandes à chaque fois rejetées ou ignorées par la direction, en prétextant de l'argument selon lequel ces propositions sont le fruit de discussions tenues au cours de réunions. Les seules réponses de la direction nous renvoient à la tenue de réunions en visioconférence et distanciel, réunions dont nous mesurons bien toutes les limites pour de réels échanges et discussions.

Nous estimons que les circonstances exceptionnelles actuelles liées à la crise du Covid-19 ne doivent pas servir de prétexte pour une absence de concertation. Alors que nombreux sont les discours qui insistent sur la nécessité d'un consensus lors de la mise en œuvre de réformes, reposant sur le dialogue et la concertation, un programme de formation ne peut se concevoir contre l'avis de ceux qui seront en charge de l'appliquer et le mettre en œuvre.

C'est le sens de notre appel à destination des collègues enseignants d'EPS au collège et lycée afin qu'ils soient tenus au courant et puissent également relayer nos plus vives inquiétudes auprès des différentes instances concernées. Nos préoccupations rejoignent à la fois celles formulées dans d'autres académies (Bordeaux, Grenoble, Paris ...) autour de la formation des PE, en même temps que celles des collègues des Facultés des sciences du sport et de l'éducation physique dont les inquiétudes autour des programmes d'accréditation des maquettes en lien avec le projet de réforme des épreuves du CAPEPS sont également très vives.

Les Formateurs EPS à l'INSPE de Lille











# PAF SYNDICAL DU 1ER TRIMESTRE

Le stage syndical est un droit ouvert à tous (12 jours par an), il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absences. Votre **demande de congé pour Formation Syndicale** doit être adressée à Madame le Recteur et transmise par le chef d'établissement **au plus tard un mois avant la date du stage**. Votre chef d'établissement ne peut émettre un avis défavorable. A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15e jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé (Art. 3 du décret n° 840474 du 15 juin 1984). L'attestation de présence demandée par l'administration vous sera remise à l'issue du stage.

Tous les stages se déroulent à la **Bourse du Travail de Lille 276 bd de l'Usine 59800 LILLE**, sauf exceptions mentionnées dans le tableau ci-dessous

Thème	Date, Horaires, Lieu	Contact	Inscriptions	Contenu du stage
Stage TZR	<b>Vendredi 6 novembre 2020</b> <b>9-17h</b> BT Lille <i>(Date limite d'inscription Mardi 6 Octobre)</i>	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78	<b>Administrative :</b> modèle de demande congé pour formation syndicale Voir Site SNEP Lille rubrique "Stages" colonne de droite    <b>Inscription SNEP :</b>  	
Stage Mutation inter 2021 Titulaires	<b>Jedi 19 Novembre 2020</b> <b>9-12h ouvert à tous</b> <b>13h30-17h30 : réservé aux syndiqués</b> BT Lille <i>(Date limite d'inscription Lundi 19 Octobre)</i>	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78		
Stage Mutation inter 2021 Stagiaires	<b>Vendredi 20 Novembre 2020</b> <b>9-17h</b> BT Lille <i>(Date limite d'inscription Mardi 20 Octobre)</i>	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78		
Stage "Ma carrière, ça m'intéresse"	<b>Vendredi 11 décembre 2020</b> <b>9-17h</b> BT Lille <i>(Date limite d'inscription Mercredi 11 Novembre)</i>	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78		

En cas d'impossibilité de tenir les stages en présentiel, le SNEP FSU Lille vous enverra un lien vers des visioconférences sur ½ journée, si et seulement si vous avez correctement réalisé vos deux inscriptions :

- demande de congé pour formation syndicale
- inscription auprès du SNEP FSU Lille



## Soirées EPS

Facebook live

SNEP National

les 14/10 et 25/11



Info : l'UNSS proposait **d'augmenter la licence** au premier septembre 2020 et le SNEP, ainsi que les élus des AS ont dit **NON !**

Bataille engagée depuis janvier, nous revenons à la charge au C.A. du 19 mai puis à l'A.G. du 30 juin et **nous obtenons gain de cause.**

AUGMENTATION ANNULÉE (alors qu'elle avait été votée). Point d'appui : le bilan financier 2019 : excédentaire de 960 000 euros !



Comme vous le savez, l'année dernière était une année de **renouvellement des instances UNSS** (élections des Elus des AS et renouvellement des membres de droit).

Nous félicitons, pour leurs élections, les élu(e)s des AS que nous avons soutenus (Liste "le Sport scolaire un droit pour toutes et pour tous")

Les représentants du SNEP-FSU ont aussi eu la possibilité d'être renouvelés.

Voici donc vos représentants aux Conseils Départementaux UNSS (CD UNSS) :

#### **Pas-De-Calais (62) :**

- LABUSSIÈRE Edmond

[s2-62@snepfsu.net](mailto:s2-62@snepfsu.net)

- CABRERA Manuel

#### **Nord (59) :**

- BOUCHE Vincent

[s2-59@snepfsu.net](mailto:s2-59@snepfsu.net)

- JAMOS ANTON Javier

Les représentants du SNEP-FSU au Conseil Régional UNSS (CR UNSS) de Lille :

-BOUCHE Vincent

-LABUSSIÈRE Edmond

-DELBART Lionel

(mail :

[s3-lille@snepfsu.net](mailto:s3-lille@snepfsu.net))

Forfaits AS non attribués pour les collègues TZR, en postes partagés, et encore plus pour les contractuels : toutes ces situations sont à recenser et à communiquer au plus vite au SNEP-FSU Lille afin d'intervenir auprès des IA-DASEN et du rectorat. Les réunions de districts UNSS, les échanges avec les collègues sont des moments privilégiés pour faire l'état des lieux ! N'hésitez pas à nous signaler tout problème:

[s3-lille@snepfsu.net](mailto:s3-lille@snepfsu.net)

Pas-de-Calais, la **JNSS** maintenue coûte que coûte... La **Journée Nationale du Sport Scolaire** se déroulera quoi qu'il en coûte dans plusieurs collèges du Pas-de-Calais. Les collègues doivent l'organiser sous la pression du chef d'établissement. Nous apprenons que cette journée est pilotée par le Conseil départemental ! Ainsi : brassage de 170 enfants dans les bus, demande aux parents d'apporter leur propre gel... Au moment où les cross d'établissements s'annulent les uns après les autres, il est des opérations de communications qui demeurent ... triste et irresponsable.

Oui pour que les équipes proposent leurs organisations de ces journées importantes pour notre profession, mais dans le respect des protocoles. Leur retentissement et leur visibilité seront moindre, mais elles auront le mérite d'exister sans mettre en danger les élèves et les enseignants.

**Réforme des lycées :** aggravation de la captation des mercredis après-midi au détriment de l'AS... et au grand désolément de nos élèves !

# LES INFOS DU SNEP NATIONAL



**Enquête flash de rentrée**  
👉 opération vérité !



**Une question sur la mise en place de l'EPS  
en cette rentrée 2020 ?**  
👉 je téléphone au 07 81 55 75 72



**25 et 26 septembre**  
👉 partout dans l'action pour le climat et l'emploi

# "CELA SE PASSE AUTOUR DE VOUS, AUTOUR DE NOUS !"

Cité Scolaire Camille Claudel Fourmies, Collège-Lycée-LP : 50% de cours d'EPS non assurés !



Cet établissement, le plus excentré de l'académie, n'attire déjà que peu de collègues sur des demandes d'affectation alors que les conditions d'enseignement y sont très satisfaisantes (installations sportives et conditions de travail).

Une situation abracadabrantesque, 3 postes EPS sur 6 non pourvus !

Une situation non prise en compte par le Rectorat de Lille, pas d'anticipation de remplacement et pas de solution dans l'immédiat pour assurer l'enseignement de l'EPS à la rentrée ! Qui plus est une collègue TZR rattachée à cette Cité Scolaire appelée pour un remplacement de 3 semaines dans un autre établissement... Au collège, suite au départ en retraite d'une collègue : le rectorat de Lille nomme un enseignant qui obtient une autre affectation dans la foulée, le rectorat nomme alors une collègue qui est en disponibilité pour 3 ans et qui ne viendra pas non plus.... Sur les 2 postes lycée : un collègue obtient une disponibilité d'un an et personne n'est affecté... Sur le deuxième poste un collègue obtient une affectation dans le Supérieur au 1<sup>er</sup> septembre et personne n'est affecté pour cette rentrée.

A cette date, la situation est catastrophique, la moitié des élèves n'ont pas d'enseignant d'EPS, un TZR vient d'être nommé mais avec de gros problèmes de déplacements (habitant à 100 kms de FOURMIES...).

En cette période déjà très compliquée au regard de la crise sanitaire, comment peut-on laisser de telles situations perdurer ? Nouvelle gestion des personnels, exclusion des organisations syndicales du contrôle des actes d'affectation, l'opacité est devenue une constante de la nouvelle gouvernance...

À Valenciennes, un stade et un gymnase en travaux : fin août et jusque décembre minimum !

Les collègues ont eu la mauvaise surprise de découvrir à quelques heures de la rentrée le stade Vauban et le gymnase Eisen en travaux. Ce n'est pas moins de deux lycées et deux collèges qui se voient privés d'installations au moment où le protocole sanitaire nous demande de privilégier les activités extérieures ! Mauvaise surprise qui s'ajoute à une rentrée chaotique !

Et pendant ce temps en collège, les effectifs continuent d'exploser, les élèves de SEGPA et d'ULIS sont intégrés sans considération des équipes pédagogiques. D'autant plus aberrant en éducation prioritaire ! L'inclusion totale, sans conditions et sans moyens rend la situation inacceptable, les apprentissages impossibles au détriment des élèves !

ÉDUCATION NATIONALE : BIENTÔT LA  
TÉLÉ-ÉDUCATION ?



On  
n'en  
veut  
pas !



LE SEUL GEL  
QU'ON TROUVE  
DANS LES ÉCOLES,  
C'EST CELUI DU  
POINT D'INDICE

Je renvoie ma fiche à SNEP-FSU LILLE Bourse du travail 276 Bvd de l'usine 59800 LILLE

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom			Code établissement			
	Nom de jeune fille			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète						
	Mail						
	Téléphone fixe						
	Téléphone portable						
			<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)				
			<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)				
		TZR	Poste fixe	Temps partiel : %			
		Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire			
			Disponibilité		Congès (parental...)		

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b>	<b>Envoi du bulletin FSU ( "POUR" )</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU. <b>Date et signature</b>	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		
	<b>Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale</b>			

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2020-2021

<b>Catégorie professionnelle</b>	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon						
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11	
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €	
Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €	
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €						
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
CE Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €						
CE Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €							
<b>Catégorie / échelon</b>												
	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11	
Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €	
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €						
<b>Catégorie / échelon</b>												
	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €					
<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	<b>59 €</b>	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		<b>103 €</b>	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		<b>132 €</b>				
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	<b>73 €</b>	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		<b>117 €</b>	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		<b>146 €</b>				
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	<b>88 €</b>										
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année			44 €	<b>Abonnement Bulletin</b>						
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €	Autre contractuel (CDD)			30 €	<b>Non syndicaux</b>						
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation			102 €	<b>Institutions/Associations</b>						
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine												
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service												
<b>Retraité-e : montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source</b>	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	<b>51 €</b>	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		<b>94 €</b>	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		<b>148 €</b>				
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	<b>68 €</b>	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		<b>103 €</b>	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		<b>160 €</b>				
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	<b>83 €</b>	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		<b>117 €</b>	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		<b>168 €</b>				
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		<b>134 €</b>							

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre de SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b> 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	<input type="text"/>
	Prénom	<input type="text"/>
	Adresse	<input type="text"/>
	Compl. d'adresse	<input type="text"/>
	CP - Ville	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>	
Code IBAN	<input type="text"/>	
Code BIC	<input type="text"/>	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
Ref : cotisation SNEP  
**A :**  
**Le :**  
  
**Signature :**

**CREDIT D'IMPOT**  
  
Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €